

RÉMUNÉRATION DES PE : LES DISCUSSIONS S'OUVRENT

Le ministère vient de présenter un projet de discussions qui prévoit le rapprochement des niveaux de rémunérations et des perspectives de carrières des enseignants des écoles avec ceux du second degré. Cela se déclinerait par deux mesures à destination des PE qui pourraient voir le jour pour l'année scolaire 2013-2014 :

LA CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ AU BÉNÉFICE DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ

Ce que le SNUipp porte

Face au ministre, le SNUipp-FSU n'a cessé de mettre en lumière un grand nombre de missions effectuées en dehors de leur temps de service par les PE pour le suivi des élèves, la rencontre des familles,... mais jamais officiellement reconnues. Il faut que cela change. Pour le SNUipp-FSU, le montant de cette indemnité devrait être d'une hauteur équivalente à celle perçue par les enseignants du second degré (1 200 euros par an - 100 euros par mois).

 D'autres mesures comme la valorisation des parcours professionnels de tous les enseignants pourraient faire l'objet d'une seconde session de discussion d'ici 2014.

LA CONVERGENCE DES TAUX DE PROMOTION À LA HORS CLASSE DES PE AVEC CEUX DU SECOND DEGRÉ

Ce que le SNUipp porte

Tous les ans, seuls 5 000 enseignants du primaire soit 2% accèdent à la hors-classe contre 7% dans le second degré. Résultat, 23% des PE sont à la hors classe contre 70 % des certifiés. Vingt ans après la création du corps des PE, 60% des PE partent en retraite sans atteindre le 11^e échelon de la classe normale. Il faut que cela change. Le SNUipp-FSU revendique l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal de la hors classe (indice 783 - 2 990 euros nets) au rythme d'avancement le plus rapide.

UN MÊME NIVEAU DE RÉMUNÉRATION, UNE QUESTION D'ÉGALITÉ

Avec vous, face au ministre et dans l'opinion, le SNUipp-FSU a mené une campagne combative pour mettre en évidence le déclassement salarial des enseignants du primaire.



Pétition pour demander l'ouverture de discussions :
Mieux rémunérer les PE : c'est maintenant !
20 000 signatures à ce jour.



Enfin ! Tout savoir sur le « déclassement salarial » des PE, une brochure envoyée à toutes les écoles et reprise par la presse et les médias.

LE SNUIPP-FSU EXIGEANT DANS LES DISCUSSIONS !

Les points soumis à discussion constituent une première étape vers plus d'égalité en matière de rémunération et de déroulement de carrière entre tous les corps enseignants. Le SNUipp-FSU prendra place à la table des discussions pour exiger des mesures significatives, concrètes et durables.

À côté de cela, avec la FSU, le SNUipp rappelle son exigence d'une revalorisation des traitements de la fonction publique qui passe par la fin immédiate du gel du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.